Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 22 juin 2023

Promouvoir une écologie positive	**P3**
Contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau via le LIFE REVERS'eau	**T104**

Le Conseil Régional,

VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,

VU la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1

VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.58108 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.58995 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014 – 2023,

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023,

VU le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611- 4, et L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L211-1, L.211-7, L214-1 à L214-3 et L 214-17,

VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil Régional en date du 16 octobre 2020 autorisant la Présidente à signer l'accord de subvention LIFE IPE/FR/000007 incluant ses annexes avec l'Agence EASME devenue CINEA dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,

VU l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 signé le 20 novembre 2020 et ses annexes dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition

écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
le cahier des charges de l'appel à projets en direction des territoires, tel que présenté en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 26/06/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs